



information

CORONAVIRUS COVID-19

Cher(e) concitoyen(e)s,

Suite à l'intervention du Président de la République, le confinement est prolongé au moins jusqu'au 11 Mai 2020. Je souhaitais vous adresser ces quelques lignes pour vous tenir informés des principaux points d'évolution sur notre commune.

Depuis le lundi 16 Mars la mairie et la médiathèque sont fermées au public, et ce, jusqu'à nouvel ordre. La Mairie est joignable uniquement par téléphone au **04 66 81 10 66** de 8h à 12h30 et par mail à mairie.montpezat@wanadoo.fr

Les aires de sport sont interdites jusqu'à nouvel ordre et les rassemblements sont interdits.

En dépit des difficultés matérielles et humaines, les agents restent largement mobilisés, les employés techniques sont sur le terrain de 8h à 13h pour assurer les besoins essentiels de la commune.

Nos aînés isolés sont suivis par Carole Nardini via le CCAS et par les infirmiers libéraux auprès desquels je suis en contact permanent. La Mairie reste à l'écoute et si vous avez connaissance d'une personne ou famille en difficulté il faut appeler le secrétariat.

Concernant les services CCPS, la collecte des déchets se déroule normalement, la déchetterie de Villevielle est ouverte uniquement aux professionnels tous les matins de 8h à 12h et les écoles et crèches sont disponibles pour les personnels soignants et de sécurité à Calvisson et Aspères.
CONTACTS Communauté de communes : 04.66.77.70.39 - infos@ccpaysdesommieres.fr

Des masques alternatifs (en tissu, lavables et réutilisables) ont été commandés et seront distribués gratuitement dès réception en Mai.

En votre nom je remercie tout le personnel soignant, de sécurité, de la chaîne alimentaire, de la chaîne logistique, employés communaux et tous les personnels engagés dans ce combat ainsi que les personnes qui se sont manifestées par solidarité.

Pour sauver des vies, restez chez vous !

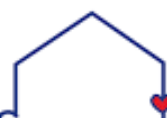
A bientôt.

Jean-Michel ANDRIUZZI
Maire de Montpezat

COVID-19

#RestezChezVous

SAUVEZ DES VIES !



INFORMATION Inscription scolaire 2020 / 2021 :

Les parents qui souhaitent déposer le dossier de demande d'inscription scolaire peuvent le faire dans la boîte aux lettres Mairie ou par mail. Il faut l'envoyer à : mairie.montpezat@wanadoo.fr

Inscriptions jusqu'à fin Avril 2020 - Info au 04 66 81 10 66 de 8h à 13h

INFORMATION URBANISME

Vous avez déposé une demande de Certificat d'Urbanisme, de Déclaration Préalable, Permis de construire ou Permis d'aménager :

Attention, les délais ont été modifiés par l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020.

Pour les demandes déposées avant le 12 mars 2020 :

Les délais d'instruction sont suspendus et reprendront un mois après la fin d'état d'urgence sanitaire.

Pour les demandes déposées à partir du 12 mars 2020 :

Les délais d'instruction ne commenceront à courir qu'un mois après la fin d'état d'urgence sanitaire.

L'instruction des dossiers sera donc reportée à cette date.

Dans ces deux cas : aucune demande ne pourra bénéficier d'une autorisation tacite et aucun des travaux dont la demande est en cours d'instruction ne pourra être entrepris.

NUMEROS UTILES AU BOUT DU LIEN <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Un numéro vert répond à vos questions sur le Coronavirus COVID-19 en permanence, 24h/24 et 7j/7 :
0 800 130 000.

Si vous avez des difficultés pour entendre ou parler par téléphone en raison d'un handicap, vous pouvez vous rendre sur l'**espace de contact ouvert dédié aux personnes sourdes, malentendantes ou aveugles.**

Vous pouvez également vous tenir informé sur **le compte du Gouvernement sur WhatsApp en cliquant ici**, ou en enregistrant le numéro "07 55 53 12 12" au nom de Gouvernement puis en envoyant à ce contact un message sur l'application pour commencer la discussion.

Attention, la plateforme téléphonique et le bot WhatsApp ne dispensent pas de conseils médicaux.

Si j'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au COVID-19 : je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU (**15**) ou j'envoie un message au numéro d'urgence pour les sourds et malentendants (**114**).

NUMEROS D'URGENCE ET D'ECOUTE :

En cas de danger immédiat : **17**

Violences sur les enfants : **119** (ou sur **le site internet allo119.gouv.fr**)

Violences conjugales : **3919** (ou sur **le site internet arretonslesviolences.gouv.fr**)

Plateforme nationale d'appui médico-psychologique pour tous les professionnels de santé : 0800 73 09 58 (n° vert)

J'HABITE A L'ETRANGER, QUI APPELER ?

L'Ambassade et consulat de votre lieu de résidence est à votre disposition pour répondre à l'ensemble de vos questions. Par ailleurs, le ministère met à jour régulièrement **son site de conseils aux voyageurs.**